

Le libéralisme assiège l'École de la République !

The Cambridge Institut, boîte privée qui permet la certification en anglais des pré-bacs, est l'aberration numéro 1 de l'Education nationale dont la hiérarchie endogène, donc recrutée par cooptation, sur profil, sur la « compétences » à la servilité des soi-disant impétrants, est la responsable avérée. Il est vrai que Jean-Michou le Recalé et précédent ministre a bien aidé à cette « certification » libérale donc privée ; n'était-il pas, selon son dire, « *ministre des enseignants et de leurs initiatives* » ? Pour les « *initiatives* », les profs de LV anglais ont montré à quel point ils étaient performants ! Ni « **le sens de l'École** », ni le « **sens du métier** » ne les ont effleurés quand ils se sont lancés à corps perdu dans la certification anglaise des pré-bacs ; ils ont donné de leur personne **sans que jamais les grands syndicats « représentatifs » n'aient mis le holà !** Heureusement, le Conseil d'Etat, saisi par des profs de l'Enseignement supérieur et linguistes, que l'obligation de la « *certification en langue anglaise* » pour l'obtention des BTS, DUT, Licence, scandalisait, va faire ce que l'incurie syndicale avait mis en berne : il a jugé que le décret concernant les BTS et l'arrêté visant la licence et le DUT, du 3 avril 2020, émanant de l'exécutif (macroniste, cela va sans dire, mais ça va mieux en le disant !) **étaient contraires « au code de l'éducation* ... qui ne permet pas de conditionner la délivrance de diplômes nationaux à l'obligation de se présenter à une certification en langue anglais auprès de tels organismes** ».**

Selon le Conseil d'Etat, seuls les établissements d'enseignement supérieur accrédités par l'Etat, qui est, si je ne m'abuse, un Etat républicain, peuvent délivrer les diplômes nationaux, permettant d'obtenir un grade ou un titre universitaire. Point n'est besoin, sauf en VAE***, d'une quelconque certification délivrée par un organisme privé qui ne sert qu'à se faire des pépettes !

Si la décision du Conseil d'Etat ne concerne pas la licence professionnelle dont « l'obligation » à la certification de langue anglaise est visée par un texte antérieur au 3 avril 2020 dont il était saisi, il n'empêche que **la jurisprudence peut lui être appliquée comme elle s'impose pour la pseudo-certification des pré-bacs** : comme quoi, les « *initiatives* » tant appréciées de Jean-Michou resteront lettre morte ; et c'est tant pis pour elles ! Elles ont permis de faire entrer l'idéologie libérale, c'est-à-dire le capitalisme, au cœur de l'École laïque et le Conseil d'Etat, par sa décision du 7 juin 2022****, a remis les pendules à l'heure : un très beau bon point au Conseil d'Etat et un super bonnet d'âne à l'Education blanquérisée !

Capitalismus delendus est.

i

ⁱ *Article L.613.1

** Du type de la boîte à buts lucratifs susnommée, *Cambridge Institut* ...

*** Validation des acquis de l'expérience

**** Décision N°441056 441903 447981 du 7 juin 2022 ⁱ